



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue au salon Champlain, à l'hôtel de ville, à huis clos suivant le décret ministériel du 15 mars 2020, le 30 mars 2020, à 16 h 30.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott (*par téléphone*)
Monsieur le conseiller Daniel Grenier (*par téléphone*)
Madame la conseillère Devon Reid (*par téléphone*)
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
(*par téléphone*)
Monsieur le conseiller Kevin Vocino (*par téléphone*)
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
(*par téléphone*)
Madame la conseillère Mélanie Roldan (*par téléphone*)
Monsieur le conseiller Vincent Chatel (*par téléphone*)

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents : Monsieur Alain Desjardins, directeur général
Me Pascale Synnott, greffière et directrice,
Services juridiques (*par téléphone*)

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 16 h 35.

1. CONSEIL MUNICIPAL

20-03-31 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Approbation des sujets désignés prioritaires impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens - crise du Coronavirus

2. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

2.1. Autorisation de signatures - lettre d'entente SPQ-2020-03





3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1448 modifiant le Règlement 1440 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2020 en repoussant la date du deuxième versement exigible

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

20-03-32 APPROBATION DES SUJETS DÉSIGNÉS PRIORITAIRES IMPLIQUANT LE DÉPLACEMENT OU LE RASSEMBLEMENT DE CITOYENS - CRISE DU CORONAVIRUS

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0132;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 22 mars 2020 et émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19);

CONSIDÉRANT QUE toute procédure décisionnelle d'une municipalité qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue, à moins que les deux tiers des membres du conseil votent pour que l'acte soit désigné prioritaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne les actes suivants comme prioritaires :

- Assemblée publique de consultation - Règlement 5000-041 – modification du Règlement de zonage afin de permettre l'aménagement d'un stationnement incitatif dans la zone P-248
- Assemblée publique de consultation - Règlement 5000-043 – modification du Règlement de zonage afin d'ajouter certaines dispositions relatives aux bâtiments temporaires pour les usages des catégories service éducationnel et services municipaux du groupe communautaire (P)
- Assemblée publique de consultation - Règlement 5003-004 – modification du Règlement de construction afin de réduire une exigence relative au branchement d'égouts privés
- Registre - Règlement d'emprunt 1445 - améliorations environnementales au parc de Deauville et les terrains longeant la rivière de la Tortue et autorisant un emprunt de 195 000 \$ pour en défrayer le coût
- Consultation - Demande de dérogations mineures pour le 11, place Halifax
- Consultation - Demande de dérogations mineures pour le 140, boulevard de l'Industrie





QUE ces sujets soient soumis à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 20 avril 2020;

QU'à l'égard de chacun d'eux, la procédure de consultation ou d'approbation référendaire soit remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et que tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement ne soit pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

2. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

20-03-33 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE SPQ-2020-03

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, du directeur du Service de sécurité incendie Candiac/Delson et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente SPQ-2020-03 à intervenir avec le Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Candiac, relative à la modification temporaire des articles 14 (garde en caserne) et 15 (garde externe / équipe de disponibilité) dans le cadre d'un projet-pilote durant la pandémie de COVID-19;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

20-03-34 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1448 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1440 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2020 EN REPOUSSANT LA DATE DU DEUXIÈME VERSEMENT EXIGIBLE

Monsieur le conseiller Daniel Grenier donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 1448, modifiant le Règlement 1440 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2020 en repoussant la date du deuxième versement exigible, sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville de Candiac.






Ville de Candiac

Cette séance est tenue à huis clos, tel que permis par le décret ministériel du 15 mars 2020.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 16 h 39.



NORMAND BYOTTE
Maire



PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

